



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt cinq
Présents : 25 Le 3 avril
Votants : 28 Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.
Procurations : 4 Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.
Convocation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-10

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET ANNEXE LE VALLON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire M57 ;
Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif 2024 ;
Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mars 2025 ;

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget annexe LE VALLON.

Il est proposé, l'affectation ci-dessous :

SECTION du BUDGET	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2023 (N-1)	Opérations de l'exercice 2024			Résultats de clôture cumulés de l'exercice (2023 + 2024)
		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTATS	
FONCTIONNEMENT	1 217,37 €	440 179,80 €	440 777,70 €	597,90 €	1 815,27 €

Le budget ne comportant pas de section d'investissement, l'intégralité du résultat cumulé 2024 soit l'excédent de 1 815,27 € est repris en report à la section de fonctionnement, compte R002.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :

- **Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe LE VALLON,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Landivisiau, 3 avril 2025
Le Maire,
Laurence CLAISSE